



Cercle d'Action pour le Dépistage,  
l'Exploration et le Traitement  
des troubles visuels.

Secrétariat  
8 rue Nina Berberova 92100 Boulogne-Billancourt  
06 38 30 24 05 / contact@cadet-association.fr

[www.cadet-association.fr](http://www.cadet-association.fr)

## RÈGLEMENT D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS DU CADET

### 1- MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS DU CADET

**Les frais d'inscription sont à régler avant la date de la formation :**

- Nous faire parvenir votre souhait d'inscription à une formation via un mail à [cadet.formation@gmail.com](mailto:cadet.formation@gmail.com), ( ou via le site du DPC)
- Votre demande est traitée lorsque vous recevez le mail «CONFIRMATION DE VOTRE PRE-INSCRIPTION » contenant en pièces jointes :
  - **Bulletin d'inscription formation**
  - **Règlement d'inscription au formations du CADET**
  - **Bulletin d'adhésion au CADET**
- Renvoyer par **courrier postal** dans **les 7 jours suivant l'envoi du mail de confirmation de pré-inscription**
  - **le bulletin d'inscription formation rempli au préalable**
  - **le chèque de caution d'un montant de 150,00€**
  - **le chèque de règlement du montant total de la formation quelque soit le mode de financement.**
- A réception des **2 chèques et du bulletin d'inscription**, un mail « VALIDATION D'INSCRIPTION DÉFINITIVE » vous est envoyé

Notre exigence de qualité nous conduit à fixer pour chaque formation un nombre minimum (10 participants) et un nombre maximum (24 participants).

Une liste d'attente peut être mise en place, pour les personnes qui le souhaitent, au cas où des désistement surviendraient.

### 2- MODALITÉS D'ABSENCE ET ANNULATION D'INSCRIPTION

L'annulation d'une inscription modifie la composition du groupe, ce qui peut entraîner des conséquences négatives sur le déroulement d'une formation, voire nous conduire à la supprimer.



Cercle d'Action pour le Dépistage,  
l'Exploration et le Traitement  
des troubles visuels.  
Secrétariat  
8 rue Nina Berberova 92100 Boulogne-Billancourt  
06 38 30 24 05 / contact@cadet-association.fr  
[www.cadet-association.fr](http://www.cadet-association.fr)

A compter de votre règlement d'inscription vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours. En cas d'inscription dans les 7 jours précédant le 1er jour du stage, le droit de rétractation ne pourra s'exercer et tout désistement ne pourra donner lieu au remboursement des sommes versées.

Passé ce délai, une annulation pourra engendrer une retenue sur les frais versés, selon les modalités suivantes :

- Pour une annulation intervenant plus de 30 jours avant l'évènement, la somme versée sera **remboursée intégralement**
- Pour une annulation qui interviendrait entre 30 jours et 15 jours avant l'évènement, compte tenu des engagements pris avec les prestataires, **la somme versée sera remboursée à l'exception du chèque de caution de 150,00€ qui constituera un avoir pour le participant pour une prochaine formation**
- Pour une annulation qui interviendrait 15 jours avant l'évènement, **aucun remboursement** ne sera envisageable (sauf cas de force majeure avec justificatif)

**Toute formation commencée est due en entier.**

### 3 - MODALITES D'ANNULATION DE LA FORMATION PAR LE CADET

Le CADET se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation avant la date prévue et dans un délai raisonnable **d'au moins 30 JOURS** si le nombre de participants est **insuffisant** pour le bon déroulement de la formation.

A moins de 29 jours du premier jour de formation, les inscrits pourront maintenir leur inscription et la reporter sur une autre session ou demander un remboursement, qui sera alors total.

### 4- MODALITÉS D'HORAIRE ET DE LIEU DE LA FORMATION

#### ➤ Lieu de formation

Le participant recevra environ 2 mois à l'avance l'adresse exacte de la formation .

Une convocation récapitulant l'ensemble des informations définitives lui sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation.



Cercle d'Action pour le Dépistage,  
l'Exploration et le Traitement  
des troubles visuels.  
Secrétariat  
8 rue Nina Berberova 92100 Boulogne-Billancourt  
06 38 30 24 05 / contact@cadet-association.fr  
[www.cadet-association.fr](http://www.cadet-association.fr)

### ➤ Horaires de formation

Les participants doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par le CADET.

Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les participants doivent en avvertir le CADET.

## 5 – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES REPAS

Les repas du midi sont inclus dans le prix de la formation pour tous les participants.

Les restrictions alimentaires ou les régimes particuliers devront être signalés par les participants afin qu'une demande spécifique soit effectuée par le CADET auprès des traiteurs ou des restaurants réservés ;

Si un participant ne souhaite pas déjeuner sur place, il doit également avvertir Le CADET le plus tôt possible avant la formation.

## 6 – SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports de formations seront transmis en intégralité la veille de LA FORMATION. Ils seront envoyés par mail en PDF.

Possibilité de demander :

- **un support imprimé de la formation** pour un montant de **50,00 €**
  - La demande doit être faite au moins 15 jours avant et le début de la formation et le chèque adressé au CADET.
  - L'impression sera effectuée par nos soins uniquement après réception du règlement.
  
- **Une clé USB** avant la formation pour un montant de **15,00€**
  - La demande doit être faite au moins 7 jours avant et le début de la formation et le chèque adressé au CADET.
  - La clé USB sera remise en début de session de formation après réception du règlement.

Les supports de formations sont **des propriétés intellectuelles appartenant au CADET** et à **leurs formateurs**. Ils ne doivent pas être utilisés à des fins commerciales, diffusés ou utilisés gratuitement.



Cercle d'Action pour le Dépistage,  
l'Exploration et le Traitement  
des troubles visuels.

Secrétariat  
8 rue Nina Berberova 92100 Boulogne-Billancourt  
06 38 30 24 05 / contact@cadet-association.fr

[www.cadet-association.fr](http://www.cadet-association.fr)

## 7- TARIFS 2019

	<b>1 JOURNEE</b>	<b>2 JOURNEES</b>
<b>ADHERENTS</b>	290,00€**	490,00€**
<b>NON ADHERENTS*</b>	350,00€**	600,00€**

\*Pour les non adhérents :

en cas de prise en charge par le DPC, un **reste à charge** pour le participants sera **dû** selon le calcul suivant :

Pour une journée 350,00€ - prise en charge DPC = reste à charge pour le participants

Pour une journée 6000,00€ - prise en charge DPC = reste à charge pour le participants

\*\* Des frais supplémentaires peuvent demandés dans certaines conditions de réceptions en formation

## 8- CAS PARTICULIERS DE FORMATION A LA DEMANDE

Le CADET vous propose d'organiser des formations sur commande selon les conditions suivantes :

- Constitution d'un **groupe d'au moins 15 personnes**
- Choix d'un **thème dans le catalogue**
- Proposition de **plusieurs dates au 2<sup>ème</sup> semestre 2019**
- Proposition d'un **Lieu**

Le CADET établira un devis propre à chaque proposition.

Les formations à la carte répondront aux mêmes critères de financements que les formations de l'Agenda du CADET ( DPC, FIFPL ...)